

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 64 (1993)

Heft: 4: Egalité entre femmes et hommes : un long chemin...

Vorwort: Editorial

Autor: Montavon, Odile

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

**par Odile Montavon,
Ministre de l'Education
de la République et Canton du Jura**



C'est avec plaisir que j'ouvre ces colonnes consacrées par l'ADIJ à la problématique de l'égalité entre femmes et hommes. Le fait que l'ADIJ ait introduit ce débat, montre à lui seul que l'inégalité, malheureusement, est encore la règle.

La première femme qui parla en public fut Marie Goegg-Pouchoulin. C'était à Berne, en 1868. Cette femme créa l'Association internationale des femmes, association qui devait réclamer selon ses paroles «l'égalité des droits dans l'instruction, la liberté de travail pour les femmes et dans le salaire, à tâche égale de travail, l'égalité des droits civils et économiques». Et pour clore les revendications, elle dit : «Nous réclamons le droit de vote parce que toute amélioration réelle est sortie de l'exercice de ce droit ; parce qu'il est temps aussi pour nous de n'être plus une «classe» ; parce que nous sentons la nécessité d'avoir nos idées représentées dans les Conseils, dans les Commissions, partout où il y a une discussion humanitaire ; parce que nous voulons être des citoyennes et partager la tâche des citoyens – nos frères».

C'est assez décevant de voir au fil des pages du présent bulletin que dans ces mêmes domaines, on doit encore montrer du doigt les discriminations ! L'évolution est lente, bien lente.

Mais nos sociétés ont peu à peu réalisé qu'elles ne peuvent être réellement démocratiques tant qu'elles n'accueillent pas véritablement les femmes, dans

toutes les sphères d'activités économique, politique, sociale, dans toutes les structures et dans tous les lieux de définition de ces projets. Marie Goegg-Pouchoulin le pressentait déjà puisqu'elle qualifiait le suffrage universel de «mot illusoire aussi longtemps que les femmes n'y participeront pas».

Les Etats ont donc compris qu'il leur incombaient d'accélérer la concrétisation du principe d'égalité, ils furent d'ailleurs chargés de cette tâche par le législateur. Pour s'acquitter de cette mission, ils se sont dotés d'instruments, d'organismes spécialisés en matière de politique d'égalité entre femmes et hommes, tant la spécificité des problèmes, l'imbrication des stratégies, la nécessité d'études et de recherches se font pressantes et exigent des spécialistes.

En Suisse, le Jura a donné l'exemple en créant, en 1979 déjà, le Bureau de la condition féminine. En 1987, Genève lui emboîta le pas, puis la Confédération en 1988. Aujourd'hui, douze cantons et trois communes possèdent une telle structure.

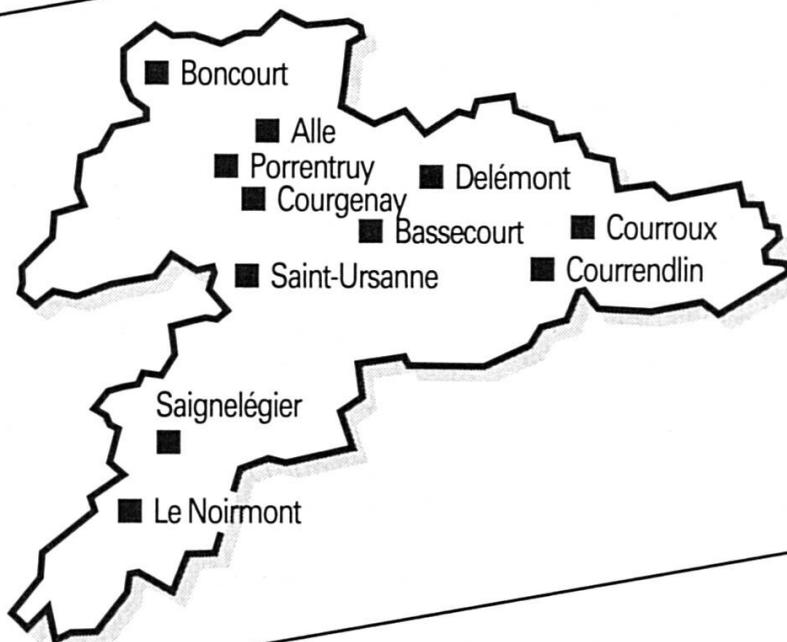
Ces bureaux de la condition féminine ou de l'égalité sont là pour aider les gouvernements à suivre l'injonction du législateur et pour les assurer de conduire une politique d'égalité. Comme le disait Ruth Dreifuss à l'occasion du cinquième anniversaire du Bureau fédéral, ces Bureaux sont appelés à disparaître... mais il est présomptueux de dire quand ! Ce n'est en tout cas pas aujourd'hui alors que la

conjoncture économique, qui fragilise tout particulièrement la situation des femmes, les rend d'autant plus nécessaires. Ce n'est pas non plus demain car le partage entre les femmes et les hommes est long à venir, qu'il s'agisse des tâches familiales, éducatives, professionnelles, politiques ou économiques !

Mais si l'application du principe d'égalité incombe aux Etats, elle pèse autant sur les partenaires sociaux, sur les employeurs et employeuses, comme sur chacun et chacune d'entre nous. Puisque l'égalité est une chance pour nos sociétés !

Odile Montavon

La BCJ vous accueille dans
11 localités jurassiennes!



**BANQUE CANTONALE
DU JURA**  GARANTIE DE L'ÉTAT

La banque qui vous écoute